

Bon No: 004415731		1ere Gachée: 12:47 (1) Quantité: 8.00 m3		Date: 17/10/2025 reap141025092846 référence commande(2): 0983066077		Zone: TRANSPORT TOI	
client: 412071 chantier: 207114		GC CONSTRUCTION VILLE-DOMMANGE		19 AVENUE DE LA MALLE 51370 Reims rue des voisins 07.87.40.35.67 51390 Ville-Dommange		Véhicule: M05 8x4 BONARD M05 BONARD YOHAN	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
13:30				ATTENTE 00:00		température: vitesse du vent: validité:	
code Béton NJB205C350		désignation(6)(8) BPS		certification XC1		classe d'exposition(3) CLasse Chlorure CL 0,40	
consistance(7) S5		Dmax 10		ciment(type et classe) CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N		Additions(type) dosage(C+Ka)(5) 0	
Résistance caractéristique(4) C20/25		appellation commerciale C20/25 XC1 S5 Dm10 CEM2 350		Propriétés particulières spécifiées Micro Beton			
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE			
POMPE MORTIER M3 POMPE MORTIER CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE REP		F.SYNTHETIQUES SPHRE ISOFLOW 956		NOM:		signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:		signature:					

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1